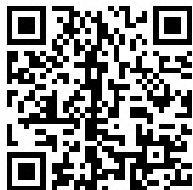


voisins & voisines

Publication gratuite du

**Comité
de Quartier**
Brivazac-Candau



Rédaction-Mise en Pages : Emmanuelle Bignon - Dominique Burtin - Frédérique Robert - Sabine Veillon - Thomas Veillon

Photos : Elodie Cottin

Publicité : Dominique Burtin - Chrisrian Pujolle - Frédérique Robert.

Impression : ACSO Tirage en 1240 ex.

**Mars
2024**

142

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 20 56 74 29 cqbc33@gmail.com

<https://federation-quartiers-pessac.com/les-quartiers/brivazac-candau/>

Le Mot du Président

L'Assemblée Générale du comité de quartier s'est tenue, pour la première fois, un samedi, le 10 février. Nous étions quarante-six adhérents présents ou représentés, soit un niveau équivalent à nos réunions qui se déroulaient le dimanche. Un nouveau conseil d'administration a été élu. Il est moins étoffé que l'année dernière (dix-sept versus vingt-et-un), l'arrivée de nouveaux membres, que nous remercions pour leur engagement, ne compense pas totalement les départs. Nous ferons néanmoins notre possible pour vous proposer les animations habituelles, continuer à défendre les intérêts du quartier et suivre les dossiers déjà commencés.

L'assemblée générale a pu, cette année, être suivie d'un débat avec les élus. Vous en trouverez un compte-rendu dans ces pages mais je voudrais revenir sur certaines réponses qui ont pu être apportées aux préoccupations des riverains. En effet, il est surprenant de s'entendre dire à plusieurs reprises que la sécurité d'un aménagement (mise en place d'un panneau signalant la priorité des vélos rue du Bas Brion, signallement d'un ralentisseur glissant avenue de Candau par exemple) ne peut pas être améliorée au prétexte que l'existant est conforme. A croire qu'il est impossible d'aller au delà des normes qui pourtant fixent les spécifications minimales.

Chasse aux œufs-vides greniers ou vide greniers-chasse aux œufs, l'ordre de ces animations peut changer selon les années, le vide greniers étant fixé, sauf concurrence avec Pâques, le premier dimanche d'avril. En 2024, nous commencerons par la chasse aux œufs qui se déroulera le dimanche 31 mars au parc Lavielle puis suivra, la semaine suivante, le vide-greniers qui aura lieu le dimanche 7 avril sur la place Chambrelent et l'avenue du Rond-Point.

Vous trouverez dans ce numéro toutes les informations nécessaires pour vous y inscrire.

Cette année, nous avons déjà commencé à recueillir vos adhésions par le site Hello Asso. Vous trouverez dans ce numéro le QR code permettant d'accéder à ce site. Si cet outil a été une aide précieuse pour notre campagne d'adhésions en 2023, il ne nous a pas permis de couvrir l'ensemble du quartier compte tenu de la disponibilité du CA. Il nous semble, par ailleurs, important d'aller au devant des habitants du quartier pour recueillir les avis. En 2024, nos moyens ayant diminué, nous réfléchissons à une organisation différente de la campagne d'adhésions.

Dates à réserver

**CHASSE
AUX ŒUFS**
DIMANCHE 31 MARS - PARC LAVIELLE



ENTRÉE GRATUITE À PARTIR DE 10H30

Comité
de Quartier
Brivazac-Candau

DIMANCHE 7 AVRIL

**VIDE
GRENIER**

10H - 17H PLACE CHAMBRELENT



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Rapport moral de l'assemblée générale 2024

Voisines, Voisins,

C'est la première fois, depuis plus de vingt-cinq ans, que notre Assemblée Générale se déroule un samedi. Traditionnellement, elle avait lieu le dimanche matin et elle était suivie d'un débat avec les élus. Mais, comme vous avez pu le constater l'année dernière, nos élus ne se déplacent plus le dimanche. L'an dernier, nous en avons été avertis au dernier moment. Certes, pour répondre aux questions soulevées lors de l'Assemblée Générale, la Mairie nous avait proposé, en mai, d'organiser une réunion avec les habitants du quartier un jour de semaine, mais au vu du calendrier des animations déjà planifiées, des modalités d'annonce dans le V&V, cela aurait conduit à proposer une date sur le dernier trimestre 2023, soit au final une date assez proche de cette Assemblée Générale, ce qui nous a conduit à décliner l'offre. Toutefois, pour continuer à vous proposer ce débat qui reste un moment de rencontre privilégié avec les élus, nous avons déplacé notre Assemblée Générale à un samedi. Nous vous remercions donc pour votre présence sur ce nouveau créneau.

Cette introduction étant faite, je voudrais revenir sur le contexte dans lequel évolue le monde associatif. Que ce soit au niveau mondial, national ou local, on assiste à une polarisation de notre monde qui met à mal le lien humain et social indispensable à une société apaisée. Quelle que soit leur taille, quel que soit leur objet (caritatif, sportif, culturel, etc.), les associations sont fondamentales pour préserver ce lien. Elles sont un lieu de convivialité où l'on apprend à se connaître et à respecter nos différences.

Pour assurer ce rôle, les associations ont besoin du soutien des pouvoirs publics mais également de leurs adhérents. Ce soutien se mesure en terme financier mais également en terme de reconnaissance.

Or, concernant les subventions publiques, en 2005, elles représentaient 34% des ressources financières des associations non-employeuses qui composent la quasi-totalité du tissu associatif, alors qu'elles n'en représentent plus que 20% en 2020. Les associations sont donc de plus en plus dépendantes des financements privés, au premier rang desquels la participation des adhérents qui, elle-même, est fragilisée, notamment à cause de l'inflation. Cette situation remet en cause, bien évidemment, l'indépendance d'esprit qui doit rester une valeur essentielle d'une association.

Par ailleurs, on assiste également à la volonté des pouvoirs publics, et Pessac ne fait pas exception à la règle, de valoriser en termes financiers toutes les aides, autres que les subventions, accordées aux associations : prêts de matériel, mise à disposition des salles etc., pour ce qui nous concerne. Dans ce contexte, une difficulté majeure reste : comment valoriser les heures de bénévolat ? On nous assure que cette valorisation n'est qu'un outil de bonne gestion. Il faudra néanmoins veiller, qu'à terme, cet outil ne soit pas un argument pour baisser encore plus les subventions directes.

Nos élites nous rappellent souvent qu'il faut savoir changer de paradigme. Pourtant, ce sont elles qui persistent à tout vouloir mesurer en terme financier. On voit dans quelles impasses environnementales ou sociales nous mène ce type de raisonnement. Quoi qu'il en soit, il semble très restrictif de vouloir mesurer l'apport au lien social sous le seul prisme de la finance. La place qu'occupent les associations dans la société est difficilement appréciable en terme financier car la richesse qu'elles créent n'est pas de nature économique.

Le soutien des pouvoirs publics ne doit pas se réduire uniquement aux subventions qui peuvent être accordées aux associations. Leur travail doit être reconnu pour ce qu'il est et leur quotidien doit être simplifié.

Ainsi, de part ses statuts, le comité dirige ses actions notamment vers la solidarité entre les habitants du quartier (ce sont nos animations) ou vers la défense des intérêts du quartier (ce sont les dossiers sur les déplacements, sur les voiries, sur les constructions par exemple).

Si, sur le premier aspect, les relations avec le service de la DVAE tendent à se normaliser, nous avons beaucoup de difficultés à être reconnus comme des interlocuteurs systématiques sur les sujets d'environnement ou de cadre de vie.

On retrouve là, le débat entre la démocratie représentative et la démocratie participative, la première peinant à intégrer la seconde dans son mode de réflexion. Pourtant, dans le contexte actuel, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, les deux types de démocraties sont complémentaires et ont besoin l'une de l'autre.

A quelque niveau que ce soit, on constate que les élus ne savent pas quoi faire de ces citoyens concernés par des sujets d'intérêt général. Ils préfèrent les cabinets de consulting à la consultation citoyenne. Il ne s'agit pas de décider à leur place mais de pouvoir faire valoir des idées de terrains, une certaine expertise d'usage afin que les meilleures décisions soient prises dans l'intérêt de tous. L'exercice est difficile mais la démocratie y gagnerait.

Ainsi, au niveau national, les conventions citoyennes ou autres cahiers de doléances peinent à déboucher sur des solutions concrètes. De même, au niveau local, il reste très difficile de mettre en place des outils de concertation avec les syndicats et comités de quartier. Je donnerai ici trois exemples pour notre comité :

Un projet de modification des règles de circulation sur l'avenue de Gradignan est à l'étude. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les riverains du quartier du Chiquet. Les modifications envisagées auront des conséquences sur les quartiers limitrophes (Sardine et Brivazac Candau) pourtant aucun des deux syndicats de quartier n'a été invité.

Sur la rue du Bas Brion, le retour cyclable sous le pont SNCF a été réalisé sans aucune concertation avec le comité. Pire, nos propositions pour sécuriser ce passage ne sont pas entendues.

Sur le projet immobilier au 136 avenue de Candau, lors de l'enquête publique sur la révision du PLU qui s'est déroulée en juin, nous avons demandé la préservation de l'espace vert en fond de la parcelle sans aucun soutien de la mairie. Pourtant nous avions rencontré, fin 2022, l'adjoint délégué à l'urbanisme et aux équipements publics qui s'était dit favorable à ce type de disposition.

Pour finir, je reviendrai sur ce que j'ai dit plus haut. Une association a besoin du soutien de ses membres et pas seulement pour leurs adhésions. En effet, les adhérents justifient l'existence même d'une association et lui donnent sa force. C'est la somme des actions individuelles qui donne le pouvoir d'agir collectivement. Le comité de quartier n'échappe pas à la règle.

Votre présence montre l'intérêt que vous portez à nos actions. Mais nous devons être représentatifs du quartier et montrer que nous sommes des citoyens concernés par l'intérêt public et qui souhaitent que l'intérêt qu'on porte à leurs valeurs ne s'arrête pas aux scrutins électoraux.

Chaque habitant peut apporter son aide, aucune compétence particulière n'est requise si ce n'est de s'intéresser à la vie dans la cité et à ce qui fait société.

Je vous remercie.



Débat avec les élus : les questions et les réponses

Le débat, organisé à l'initiative du Comité de quartier, débute vers 16 heures en présence de Monsieur Franck Raynal (Maire de Pessac) accompagné de mesdames Fatima Bizine (Adjointe au Maire des quartiers Brivazac-Candau, La Paillère-Compostelle, Chiquet-Fontaudin, Sardine, Camponac, Ladonne, Pontet et Saige), Catherine Dauny (Adjointe au Maire déléguée à la Vie associative et à la concertation citoyenne), Pascale Pavone (1ère Adjointe au Maire chargée des ressources humaines, de la mutualisation, de la modernisation du service public et de l'administration générale), de messieurs Jeremy Landreau (Adjoint au Maire délégué à la transition écologique, la biodiversité, l'hygiène et la propreté) et Stéphane Mari (Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics). Assistaient également, les élus de la minorité, mesdames Sylvie Bridier et Christel Chaineaud et messieurs Sébastien Saint Pasteur, Jean-Paul Messé et Cédric Terret.

Suite à la présentation des élus, le débat commence directement par les questions de la salle.

Travaux de l'avenue de Gradignan et impact sur le quartier Brivazac-Candau :

Une riveraine signale que les travaux avenue de Gradignan, actuellement en cours, génèrent un afflux de circulation qui augmente la dangerosité de certaines voies ou intersections. Pour exemples, le carrefour Rue Boivin/avenue Marc Desbats (angle à 90°, peu de visibilité), le carrefour Marc Desbats/Avenue de Brivazac (configuration dangereuse aux heures d'entrée et sortie de classe : rétrécissement de la route couplé au "tourne à gauche" vers l'avenue de Brivazac avec affluence de piétons, cyclistes et passage des bus et voitures). Une concertation des riverains de Brivazac-Candau est-elle prévue ? Quels sont les points d'amélioration prévus concernant cet afflux de circulation ?

Monsieur le Maire répond que l'opération sur l'avenue de Gradignan a été accélérée mais la phase de travaux est transitoire. L'avenue de Gradignan restera néanmoins le passage des bus express. Une réunion de restitution (avec le bilan) aura lieu le 21 mars à 19 heures en présence de Bordeaux-Métropole. Elle est ouverte à tous (comités concernés et riverains).

Concernant le carrefour aux abords de l'école, il existe un projet de « Rue scolaire », aménagement (avec barrière) déjà mis en place pour certaines écoles comme Aristide Briand et Jeanne d'Arc. Monsieur le Maire invite les parents d'élèves à faire remonter à la mairie leur expertise de terrain pour travailler ensemble et trouver les solutions car elle ne souhaite pas prendre de décision autoritaire.

Rue scolaire

La présidente de l'Association des parents d'élèves de l'école Jules Ferry rappelle que cela fait trois ans qu'elle travaille avec le Comité sur ce sujet et aborde ce problème de sécurité (affluence d'enfants, de parents, de vélos, voitures, et bus qui débordent sur le trottoir dans le virage). La densification de la circulation liée aux aménagements de l'avenue de Gradignan (même si, à terme, elle sera rouverte) cumulée avec la modification des flux de circulation liée aux barrières intensifient les problèmes de sécurité : il est nécessaire de réfléchir à l'impact du report des circulations lié à de tels aménagements.

Monsieur Landreau répond que l'avenue Marc Desbats va être réaménagée, de la rue du Jasmin jusqu'à l'avenue Schweitzer, pour améliorer la sécurité et éviter les discontinuités cyclables (Rue du Jasmin par exemple). Il est prévu la création d'une piste cyclable soit séparée de la chaussée par une bordure soit sur trottoir (avec 2 mètres de largeur visés sauf contrainte). Végétalisation et réfection de la route compléteront cet aménagement. Le "tourne à gauche" depuis Marc Desbats vers l'école sera repensé et tout se fera en concertation avec les riverains. Concernant le bus qui tourne à l'angle de l'école, le problème mérite effectivement réflexion.

Il est également rappelé que tout projet est construit sur six ans (trois ans de réflexion plus trois ans en phase de présentation/exécution). Pour cet aménagement, la concertation se déroulera en 2024 pour un début des travaux en 2025. Au cours de la discussion, d'autres solutions sont évoquées comme les Chaucidoux (Chaussée pour les circulations douces) qui seraient déconseillés sur une avenue très fréquentée comme l'avenue Marc Desbats ou les bordures cépicycles (avis divergents concernant la sécurité).

Sécurité des rues à contre-sens cyclables

Un riverain rappelle que la signalisation des contre-sens cyclables est effacée et demande à ce qu'elle soit repeinte. Il propose également que ces rues soient limitées à 30 km/h sur le quartier.

Monsieur Mari propose même d'aller plus loin en limitant la vitesse à 20km/h car, dans ce cas, le code de la route donne la priorité aux vélos et aux piétons. Avant d'entreprendre les travaux de peintures, il faudrait donc réfléchir pour trouver la meilleure solution.

Passage sous le pont en contresens cyclable (rue du Bas-Brion)

De nombreux participants jugent la situation hyper dangereuse : pas d'alignement de la route donc aucune visibilité pour les vélos en contre-sens, pas de panneau indiquant clairement aux voitures la priorité des cyclistes, pas de panneau de limitation à 10 km/h. Un riverain signale deux autres problèmes à cet endroit :

d'une part une circulation dense avec la vitesse qui augmente après les chicanes, d'autre part le bruit lié au changement de revêtement au niveau du carrefour avant le pont (une solution serait peut-être de changer le revêtement ?).

Messieurs Raynal et Mari répondent qu'un feu d'appel pour les vélos a été proposé à l'essai par Bordeaux-Métropole. La difficulté de ce projet est l'alimentation électrique à cet endroit sachant que le feu doit être relié à la centrale de Bordeaux Métropole.

Monsieur Mari précise également que, dans la mesure où la signalisation actuelle est suffisante puisque conforme aux règles d'une zone 30, elle ne sera pas complétée, côté rue du Bas Brion, par un panneau signalant la priorité des cyclistes venant en face. Il estime en plus qu'un tel panneau ne serait pas respecté.

Monsieur le Maire précise également qu'il est inenvisageable d'agrandir le passage puisque que ce n'est pas une priorité de Bordeaux Métropole et que la mairie ne financera pas de tels travaux. Il rappelle que tout automobiliste est censé respecter le code de la route.

Entretien du quartier

Plusieurs défauts d'entretien du quartier sont signalés : fossé SNCF, rue du Bas Brion (la buse a été nettoyée suite au signalement fait à Mr Ramillon mais, a priori, la buse est bouchée sous la chaussée et une intervention de Bordeaux Métropole est nécessaire), problème d'inondation au carrefour Rue du Bas-Brion/Rue Chiquet-Brion, trottoirs mal entretenus le long du magasin Leclerc, végétation trop dense en face de l'avenue du Cardinal, sol du Bois des Roses jonché de canettes.

Monsieur le Maire admet que la mairie doit être vigilante sur ces points notamment sur le fossé SNCF car la responsabilité de l'autre côté de la buse revient à la SNCF. Il rappelle que tout riverain peut faire un signalement de défaut d'entretien à espaces-publics@mairie-pessac.fr. La Mairie peut enjoindre un riverain/un commerce d'entretenir ses trottoirs. Madale Bizine rappelle qu'il est également possible de signaler ce type de souci à la mairie de quartier (déclenche une GDU).

Mare du Bois des roses

Une habitante du quartier demande un aménagement de la mare du Bois des Roses pour rendre ce bassin plus joli en introduisant par exemple des poissons... Monsieur Landreau répond que, selon la Ligue de Protection des Oiseaux, mettre des poissons dans ce type de bassin n'est pas obligatoirement une bonne idée car ils mangent les œufs des batraciens et ce sont eux qui sont efficaces pour lutter contre les moustiques. A ce sujet, Madame Dauny informe que les conférences pour la lutte contre les moustiques-tigres vont reprendre en avril mai.

Projet immobilier du 136 av de Candau (Ancienne Propriété Meuly)

Une riveraine demande où en est le projet immobilier du 136 avenue de Candau. Monsieur le Maire fait lecture d'un bilan préparé par monsieur Rautureau (adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux équipements publics) et qu'il propose de transmettre au comité. Ce bilan fait état d'une situation déjà connue mais précise que le début des travaux est prévu au premier semestre 2025.

Rue Peybouquet

Les maisons rachetées par le vignoble de la Mission Haut Brion ont été détruites et n'offrent plus de protection contre les produits phytosanitaires. Il est demandé la possibilité de planter une barrière végétale qui pourrait être utile notamment en cas de vent.

Monsieur le Maire pense qu'il est possible de le demander à la Mission Haut Brion même s'il pense qu'avec les technologies actuelles, les épandages se font de manière réfléchie.

Sécurité

Au sujet des bris de vitres de voitures dans le quartier en fin d'année, monsieur le Maire rappelle que le « casseur fou » a été arrêté mais il n'est peut-être pas responsable de 100% des dégradations. Il précise, par ailleurs, que la mairie a fait l'acquisition de cinquante caméras fixes. Ce matériel étant coûteux, ces caméras fixes ne peuvent pas être implantées partout sur la commune de Pessac. La mairie s'est donc dotée de caméras mobiles qui pourront être positionnées de manière provisoire là où le besoin se fait sentir.

Un riverain pose la question sur la possibilité de se servir de ces caméras mobiles pour des aspects sécurité par rapport à l'école.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement ce serait envisageable, d'autant que la verbalisation par caméra sera prochainement possible (juridiquement à l'étude).

Nuisances sonores des avions

Interrogé par une personne dans la salle sur les nuisances sonores des avions, monsieur le Maire exprime sa position comme suit :

La piste secondaire fait l'objet depuis deux ans, de la part de l'aéroport, d'un projet de suppression. Il rappelle qu'il y a plus de personnes impactées sur les communes côté Pessac que sur les communes de l'autre côté comme Eysines et Le Haillan (cinquante mille versus deux mille) et les avions volent plus bas. La décision dépend du Ministère des Transports mais, comme il n'y a pas de consensus au niveau de la population de la métropole sur cette suppression, une nouvelle réunion est prévue. Le seul consensus qui existe concerne l'abandon des vols de nuit. Si cela est décidé, monsieur le Maire estime que l'utilisation de la piste secondaire serait alors encore moins justifiée puisque les travaux pourraient se faire la nuit sur la piste principale.

Si la piste secondaire était effectivement supprimée, le budget associé pourrait être reporté sur la piste principale pour diminuer les nuisances. Selon monsieur le Maire, Pessac a tout intérêt à ce que cette piste soit supprimée.

Il y a donc un rapport de forces entre les habitants d'Eysines et du Haillan (qui sont contre) et les riverains de Pessac et Talence (qui sont pour). Une réunion publique d'information à l'attention des habitants, organisée par les Maires de Pessac, Talence et Martignas sur Jalle est prévue le 14 mars à 19 heures à la salle Bellegrave. Monsieur le Maire encourage les Pessacais à se mobiliser. Selon lui, il ne faut pas nuancer le discours. Il estime que la diminution des vols n'aboutira pas. Il faut donc agir sur la configuration physique de l'aéroport. Un Arrêté réglementant les horaires de vol doit être pris avant fin 2025.

Pour signaler une nuisance liée à l'aéroport, ne pas hésiter à compléter une plainte sur le site internet de l'aéroport.



Venez nombreux et déguisés pour participer à ce rassemblement
Petite restauration au Bois des Roses
(fonds destinés à l'APE)

Compte rendu de l'AG

L'Assemblée Générale ordinaire du comité de quartier s'est déroulée le samedi 10 février 2024. Quarante-huit membres étaient présents (trente neuf) ou représentés (neuf). Lors de cette Assemblée Générale, le rapport d'activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le montant de la cotisation a été fixé, à la majorité, à 3 €.

Le conseil d'administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré huit départs et cinq nouveaux membres (Vanessa AUBERTIE, Raphaël BOINNE, Lucy COX, Michel LECHANOINE et Julie VIGNAUD).

Réponses aux questions posées sur les différents rapports :

- Le montant des subventions est supérieur aux années précédentes car il inclut les montants de location de la salle démontable qui auparavant était prêtée par la mairie mais n'apparaissait pas dans les subventions directes. Si l'on enlève 4 000 €, équivalant au prêt d'une salle, la subvention est inférieure aux années passées. Il est également rappelé que la Mairie de Pessac veut valoriser toutes les dépenses (facturation de toute prestation liée aux services de prêt de matériel, au prêt des salles de quartier) pour montrer son investissement dans les associations. La Mairie

prévoit ainsi une convention de mise à disposition des salles et du matériel (avec des obligations pour les associations) qui ne pourra pas être remise en cause. Il serait plus logique de valoriser le bénévolat (estimé à 14 € de l'heure).

- Habituellement, les adhésions représentent les ressources les plus importantes du comité. Ce n'est pas le cas cette année, d'une part à cause des subventions exceptionnellement élevées, d'autre part parce que le comité n'a pas pu réaliser une campagne d'adhésions normale sur certains secteurs.

- Le montant de la cotisation proposé à 3 € est discuté et le bureau CQBC rappelle que le montant moyen de la cotisation 2023 s'élevait à 7 € environ.

- Cartons d'adhésion jaune : n'ayant plus d'utilité, ils seront abandonnés (inutile et chaque adhérent reçoit un reçu)

- Repas d'automne : réflexion à apporter pour attirer les seniors, y compris les plus jeunes (type d'animation, date ?). Il est rappelé qu'une organisation en automne permet d'équilibrer les animations sur l'année.

- La suggestion d'utiliser les locaux de Jules Ferry ne peut être envisagée à cause notamment des problèmes de sécurité ou de distribution de boissons alcoolisées.

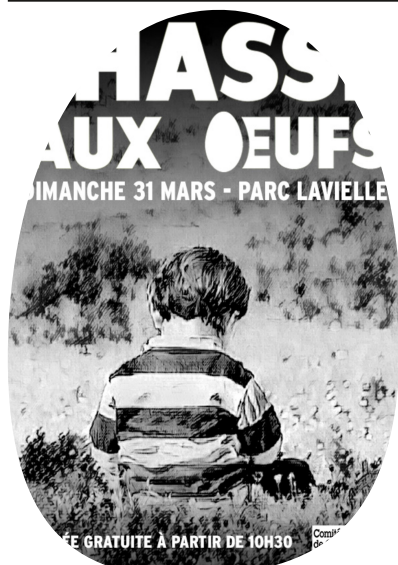
Résultat financier

TOTAL RECETTES (compris intérêts d'épargne)	TOTAL DEPENSES	BALANCE
10 141,00 €	8 637,35 €	1 503,65 €

**Au printemps, je laisse le trottoir aux piétons.
Stationner sur le trottoir est interdit et peut coûter cher.**



Évènement Spécial Pâques : La chasse aux oeufs !



Date : Dimanche 31 mars 2024

Heure : 10 heures 30 (début des inscriptions gratuites pour tous les enfants jusqu'au cours moyen deuxième année)

Lieu : Parc Lavielle

Chers aventuriers en herbe, êtes-vous prêts pour une aventure palpitante et mystérieuse en ce dimanche de Pâques ? Le Comité de quartier Brivazac Candau est ravi de vous donner une mission spéciale : La Chasse aux Œufs !

Votre mission, si vous l'acceptez, sera de partir à la recherche d'œufs cachés dans les recoins secrets du parc. Mais attention, seuls les plus ingénieux et les plus audacieux parviendront à découvrir tous les œufs. Vous serez répartis selon votre courage et

vos âge. Armés de votre panier, partez à l'aventure et explorez le parc Lavielle comme jamais auparavant !

Et n'oubliez pas, parents, vous êtes les gardiens de ces valeureux aventuriers. Accompagnez-les dans leur quête et partagez avec eux des moments inoubliables.

À la fin de cette chasse aux trésors, rejoignez-nous pour célébrer votre succès autour d'un verre de l'amitié, offert par le comité de quartier.

Attention :

Prévoyez des vêtements adaptés à l'aventure et à la météo changeante **et votre panier**. Pas de WC public au Parc Lavielle.

On vous attend donc, petits et grands, pour relever le défi de La Chasse aux Œufs !

Roulez "vert" de bonnes affaires !!! 7 avril 2024

Faites de la Place au Vide-Greniers Incontournable de Brivazac Candau le 7 avril 2024 ! Une tradition qui dure depuis vingt ans !

C'est avec joie que le Comité de quartier Brivazac Candau annonce la vingtième édition de son vide-greniers, qui se tiendra le dimanche 7 avril 2024. Depuis ses modestes débuts en 2004 avec trente-six exposants, cet événement a pris de l'ampleur au fil des ans, accueillant ses meilleures années plus de cent exposants.

Pourquoi participer à notre Vide-Greniers ?

Faire du vide :

Le vide-greniers, c'est bien plus qu'une simple occasion de se débarrasser des objets qui encombrant ou un "ménage de printemps" mais aussi une opportunité de passer des moments chaleureux en famille, entre amis et avec vos voisins.

Un acte écolo :

Contribuez à l'effort écologique en donnant une seconde vie aux objets. Chaque petit geste compte et, ensemble, nous pouvons créer un impact positif sur notre planète.

Égalité des chances :

Le vide-greniers offre une chance égale à tous d'acquérir des objets nécessaires à des prix abordables.

Détails pratiques pour le 7 avril 2024 :

- Inscriptions des exposants : Gratuit pour les habitants du quartier avec une caution de 10 €, remboursée à l'arrivée et non rendue si, inscrit, vous oubliez de prévenir avant le 6 avril que vous ne pourrez pas venir.

- Arrivée des exposants : 9 heures. Installation autorisée après passage à l'accueil.

- Début des achats : 10 heures. Les voitures doivent avoir libéré l'avenue du Rond-Point.

- Buvette toute la journée : boissons fraîches, chaudes, sandwiches, pâtisseries et plus encore.

- Animation musicale : tout au long de la journée, pour une ambiance festive.

- Fin des ventes et rangement des emplacements : 17 heures.

A ne pas oublier :

- Argent en espèces : pour vos achats à la buvette.

- Sac poubelle : Pour garder votre emplacement propre.

- Don de pâtisseries : Contribuez à la buvette avec vos délicieuses créations.

- Les pièces de 1 € pour les gobelets consignés.

Inscriptions jusqu'au dimanche 31 mars 2024

Remettez votre attestation/inscription à Dominique Bouyer (43 avenue de Brivazac) ou à Frédérique ROBERT (120 avenue de Candau) jusqu'au 31 mars 2024 inclus.

Faisons de cette journée un moment mémorable où les voisins se rassemblent pour partager, échanger et créer des souvenirs inoubliables.

Nous vous attendons nombreux pour ce rendez-vous annuel qui célèbre la convivialité et l'esprit de partage.

À très bientôt au vide-Greniers de Brivazac Candau le 7 avril 2024!

attestation devant être envoyée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER du 7 avril 2024 à Pessac, pl Chambrelent

à remplir en lettres bâton, très lisibles

Comité
de Quartier
Brivazac-Candau

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville de naissance :

Adresse : CP Ville

Tél. Email : N° immatriculation de mon véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le par

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

Attestation/Inscription à déposer au plus tard le 31/03/2024 à 21 h chez Dominique BOUYER au 43 avenue de Brivazac ou chez Frédérique ROBERT au 120 avenue de Candau

Organisateur :

COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU
37 avenue de Candau - 33600 PESSAC

Aéroport : un nouveau rendez-vous le 14 mars à

Annulé par les maires de Pessac, Talence et Martignas

Une étude d'impact équilibrée (EIAE) pour l'aéroport de Bordeaux Mérignac a été lancée par l'état pour, selon le préfet, apporter des réponses aux nuisances liées à l'aéroport et étudier d'éventuelles restrictions d'exploitation. Cette étude, menée par les services des Directions de la sécurité de l'aviation civile sud-ouest (DSAC-SO), a été confiée à un cabinet de conseil international (To7o).

Après le diagnostic, les résultats de l'étude pourront aboutir à un arrêté de restriction d'exploitation de l'aéroport qui sera soumis à l'avis de la commission consultative de l'environnement (CCE) puis à la consultation du public. Avant publication, cet arrêt fera l'objet d'un avis de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) puis de la commission européenne. L'arrêté de restriction d'exploitation de l'aéroport pourrait être publié en juin 2025.

Le diagnostic a démarré en septembre 2023 et doit se poursuivre jusqu'en juin 2024. Il se déroule sous forme d'ateliers auxquels participent toutes les parties prenantes : riverains, élus et acteurs économiques.

La fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac participe à cette étude dans le collège riverains. Une position commune a été trouvée entre les différentes associations de riverains, quelle que soit leur situation géographique, par rapport à l'aéroport, à savoir :

- Couvre-feu des vols de nuit entre 22 heures et 6 heures.
- Limitation du volume de trafic à un niveau inférieur de 15% à celui de 2019.

En revanche, aucun consensus n'a pu être trouvé sur la piste sécante dont le devenir n'est pas lié à l'étude. Les positions divergent et les riverains du côté nord sont très actifs. Sa suppression fait débat. Le dossier n'a pas avancé depuis deux ans.

Face à l'activisme des habitants du nord de l'aéroport, la fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac a proposé à la mairie l'organisation conjointe d'un forum afin de mobiliser les riverains de Pessac mais également ceux de Talence et Martignas. Finalement, Monsieur le Maire a annoncé l'organisation d'une manifestation sous la seule égide des élus. Une réunion est donc prévue le 14 mars à 19 heures à la salle Bellegrave.

Nous sommes plus nombreux de ce côté-ci de l'aéroport à être impactés par ses nuisances et les avions volent plus bas. Au delà de ces considérations, il est important que les habitants de Pessac fassent entendre leur position.

Avenue de Gradignan

Un nouveau schéma de circulation va être mis en place avenue de Gradignan. Vous avez pu lire dans le bulletin municipal que des réunions de concertation ont été organisées par la mairie sur ce sujet. Mais la publicité autour de ces réunions est restée très discrète. Ainsi des riverains de rues adjacentes et les comités de quartier voisins (Sardine ou Brivazac-Candau) n'ont pas été invités. Pourtant, ce projet aura nécessairement des conséquences sur la circulation dans les quartiers voisins notamment pour le nôtre, en augmentant la circulation sur l'avenue Marc Desbats et autour de l'école Jules Ferry, avec les risques de sécurité pour les enfants que cela représente.

Le comité a écrit au maire pour lui faire part de sa position et s'étonner de ne pas avoir été concerté. Il nous a été répondu que «l'ensemble des scénarios sont aujourd'hui travaillés en vue de la réalisation d'un aménagement qui soit adapté au plus grand nombre».

La présentation de ce projet aura lieu le 21 mars à 19 heures à la maison de quartier du Chiquet.

Activités CA CQBC

07/02/2024 : Commission urbanisme Fédération (2 membres CA) ;

10/02/2024 : Assemblée Générale CQBC ;

15/02/2024 : Conseil d'administration CQBC ;

21/02/2024 : Quatrième atelier "j'agis pour mon quartier" (2 représentants CA CQBC) ;

29/02/2024 : Réunion commission animation CQBC ;

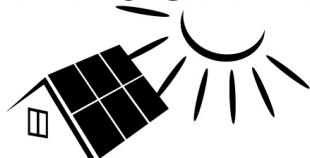
01/03/2024 : Réunion à la Vie Associative concernant les conditions d'occupations des salles de quartiers et les relations avec la direction de la vie associative et de l'évènementiel (2 membres du CA) ;

04/03/2024 : Réunion commission cadre de vie CQBC ;

05/03/2024 : Réunion Conseil d'Administration Fédération spécial aéroport (2 membres du CA) ;


LA CONSEILLÈRE
immobilier
L'immobilier en toute sérénité
79 bis avenue Jean Jaurès
33600 Pessac
05 57 26 94 35
www.laconseillere.com

Jessica et son équipe sont ravi(e)s de vous accueillir à
 | Pessac Centre
4 avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
05 56 01 10 52
Lundi : 10 h 30 - 19 h 30
Mardi : 9 h - 19 h 30
Du mercredi au samedi :
9 h 30 - 19 h 30
Dimanche : Fermé

Réduire ses factures d'énergie
Comment faire ? Est-ce rentable ?
**PHOTOVOLTAÏQUE
POMPE à CHALEUR**

Depuis 19 ans, 1001 Soleils, réalise des installations **autour de chez vous**
www.soleils.biz
M.Blin 07.67.80.76.43 - samuel.blin@soleils.biz

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE	adresse mail	Cadre De Vie	Animations	Communication	BUREAU
Membres actifs									
AUBERTIE	Vanessa	Place Chambrelent		06 75 25 25 77	vanessa.aubertie@hotmail.fr	X			
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac		06 73 59 68 65	manue.bignon@free.fr		X		
BOINNE	Raphaël	7, avenue des Echoppes			r.boinne@gmail.com	X			
BONNARD	Damien	11bis, rue Jean Charcot		06 28 72 43 86	damien.bonnard@icloud.com	X			Vice président
GENNARO-BONNARD	Séverine	11bis, rue Jean Charcot		06 29 98 11 35	gennaro.severine@icloud.com	X	X	X	Secrétaire adjointe
BOUYER	Dominique	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54	06 29 12 10 61	yvon.bouyer@neuf.fr		X		
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	05 56 45 34 86	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr	X	X	X	Président
COTIN	Elodie	11, avenue des Echoppes		06 87 20 00 20	elocottin@icloud.com	X			
DENIS	Aurélien	10, rue des Bengalines						X	
MARTY	Claudine	55, avenue des Echoppes		06 84 16 26 29	claudinemarty33@gmail.com		X		
LECHANOINE	Michel	20, rue George Brassens					X		
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines		07 66 23 77 13	ch.pujolle@gmail.com		X	X	
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	09 54 84 83 84	07 82 70 54 50	seborga1@free.fr	X	X	X	Trésorière
VEILLON	Sabine	69, avenue Marc Desbats		07 70 00 91 04	veillonsabine@gmail.com		X	X	Secrétaire
VEILLON	Thomas	69, avenue Marc Desbats		06 30 78 05 00	veillonthomas33@gmail.com			X	
VERBIEST	Marion	3, rue Léo Valentin		06 52 56 04 25	marion.verbiest06@gmail.com		X		
Membres invités permanents									
COX	Lucy	33, avenue Pierre Corneille			coxlucy2@gmail.com	X	X		
VIGNAUD	Julie	8, rue Graham Bell			julie17740@hotmail.com		X		

Adresse postale : 37, avenue de Candau

Adresse électronique : cqbc33@gmail.com

Site internet : federation-quartiers-pessac.com

Faire des signalements aux services

Les divers services se sont dotés de systèmes d'informations informatisés qui n'ont pas été conçus pour prendre en compte le nombre d'habitants représentés par chaque signalement fait par des organismes représentatifs comme votre Comité de Quartier. Ainsi, pour permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir, vous aussi, directement auprès des services concernés et, en même temps, nous vous prions de nous informer de vos interventions.

Transports en commun :

- Par courrier : TBM Service Client – 10-12 boulevard Antoine Gautier – CS 31211 – 33082 BORDEAUX CEDEX ;
- Par internet sur le site de TBM : vous devez d'abord « créer votre espace personnel » puis vous connecter, puis (onglet en haut à droite) : « aide et contact », puis (tout en bas de la page) « contactez-nous ».

Pour tous les domaines de la vie courante : voirie, éclairage public, transports, sécurité, propreté, gestion des déchets, écoles, culture, etc. :

- Par courrier : Mairie de Pessac – Place de la Ve République – 33604 PESSAC CEDEX ;
- Par téléphone : 05 57 93 63 63 ;

- Par courriel : espaces-publics@mairie-pessac.fr ;
- Par le site internet de la ville de Pessac : en bas de page « nous contacter »

A savoir, la mairie déclare répondre à toutes les demandes par le moyen (courrier, téléphone, courriel) utilisé pour faire le signalement.

Nous vous conseillons d'adresser à Bordeaux Métropole un double de vos signalements faits à la Mairie de Pessac :

- Par courrier : Bordeaux Métropole – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 BORDEAUX CEDEX ;
- Par téléphone : 05 56 99 84 84 ;
- Par le site internet de Bordeaux Métropole : en bas de page « nous contacter ».

Plan du Quartier Brivazac-Candau

Règles de circulation :

Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage au sol de stationnement, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention en raison de la perte de visibilité.

De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.



Pour adhérer via Hello Asso



Ramassage des Ordures Ménagères :

- Bac gris : déchets génériques : lundi et jeudi matin
 - Bac vert : tri recyclable : mercredi matin
- Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.
- Déchets verts : Renseignements à la mairie pour obtention du bac dédié et calendrier

Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transports ne doivent pas rester sur place et sont à jeter dans votre container gris. Merci d'y penser au prochain voyage



Station vélos et trottinettes libre service



Arrêt de bus



Arrêt de Tram



Point de collecte du verre



Station réparation/gonflage vélo



Point de collecte de livres et vêtements



Boîte aux lettres La Poste



Accès piétons